

LISTE DE CONTRÔLE AVANT DE SOUMETTRE UNE DEMANDE : SANS-ABRISME ET EXCLUSION SOCIALE EN SUISSE

Si vous pouvez répondre par l'affirmative à chacun des points suivants, n'hésitez pas à nous contacter pour recevoir le formulaire de demande de contribution financière

Vous êtes :

- une organisation (association, fondation, etc.) ou une entité plus informelle (action citoyenne, personnes directement concernées par le sans-abrisme)
- de droit privé, avec siège et activités en Suisse

Le projet pour lequel vous aimeriez soumettre une demande :

- est destiné avant tout à des personnes sans-abri, sans domicile fixe ou vivant dans un logement indigne.
- vise à « aller vers », accompagner et aider les plus vulnérables, dans les domaines suivants :
 - prestations en lien avec les problématiques causées par l'absence de logement, telles que : alimentation, santé, accueil de jour, mise à disposition de biens et accessoires pour dormir ; mise à disposition de casiers/lockers, etc.
 - logement : hébergement d'urgence, expériences pilotes de type « housing first », projets « street to home », « tiny housing », projets dans le domaine des logements insalubres, contrats de confiance, etc.
 - activités renforçant l'intégration sociale, culturelle ou/et politique de ces publics, permettant également d'apporter un autre regard sur le sans-abrisme, etc.
 - travail social de rue, travail social de proximité : aller à la rencontre de celles et de ceux qui ne se rendent pas dans les structures d'aide, qui ont besoin de soutien pour demander ou recevoir de l'aide, etc.
 - prestations adaptées aux besoins de groupes sociaux spécifiques.
 - soutien juridique et accompagnement des personnes sans-abri pour faire valoir leurs droits, et projets leur permettant de faire entendre leur voix, etc.
 - projets visant à mobiliser les réseaux, les coordonner, rendre les diverses offres plus accessibles et faciles d'accès, etc.
- permet non seulement de subvenir aux besoins de base des personnes sans-abris, mais renforce également les liens avec la collectivité
- est idéalement subsidiaire à l'action publique
- offre dans la mesure du possible une continuité et se déroule sur du moyen terme